

Communiqué :

Le Président du Syndicat des Eaux de Giromagny informe qu'il est régulièrement saisi par des usagers, surpris de recevoir des propositions de contrat d'assurance de sociétés privées.

Il nous demande de préciser et rappeler :

- le Syndicat des Eaux de Giromagny est responsable de son réseau jusqu'au compteur de l'abonné et il en assure, en sa qualité de propriétaire, toutes ses responsabilités ;
- le Syndicat des Eaux n'a connaissance de ces envois en nombre que par l'intermédiaire d'usagers. Ces publicités sont faites sur le territoire du Syndicat des Eaux de Giromagny sans aucune concertation avec le Président ou les services du Syndicat ;
- l'utilisateur, responsable de son installation après compteur reste cependant le seul à juger de la nécessité d'assurer ce genre de risque ; il convient pourtant de vérifier si les différents contrats d'assurance ne garantissent pas les risques après compteur ;
- le Président demande aux abonnés de se renseigner auprès du Syndicat des Eaux et/ou de leur assurance personnelle avant de souscrire un tel « contrat d'assistance ».

Nouveautés fiscales concernant les passeports et cartes nationales d'identité :

Tarifs applicables au 1er janvier 2009 pour les demandes de passeports déposées en mairie et jusqu'au déploiement du passeport biométrique :

Mineur de moins de 15 ans	Timbre fiscal : 19 euros	Validité du passeport : 5 ans
Mineur de 15 ans et plus	Timbre fiscal : 44 euros	Validité du passeport : 5 ans
Majeur	Timbre fiscal : 88 euros	Validité du passeport : 10 ans
Passeport urgent (âge indifférent)	Timbre fiscal : 30 euros	Validité du passeport : 1 an

Lorsque le passeport biométrique sera déployé dans le territoire de Belfort, il est prévu une augmentation de 1 euro pour chaque tarif, hormis pour le passeport d'urgence.

La loi de finances de 2009 ne remet pas en cause le principe de gratuité de la délivrance de la carte nationale d'identité

Le renouvellement de la carte nationale d'identité est soumis à un droit de timbre de 25 euros lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la mairie.

Le Tennis Club de Lachapelle sous Chaux communique :

Peu d'inscriptions aux activités proposées dans l'info de mi-décembre :

- tennis de table ;
- les jeux de stratégies (échec, dame, etc...) ;
- danse moderne.

La date était peut-être mal choisie. Il est vrai que nombre d'entre vous se sont inscrits dans d'autres communes en septembre.

Afin de comptabiliser les personnes intéressées pour une activité ce début d'année ou en septembre 2009, merci de remplir et renvoyer le coupon ci-dessous, soit à Monsieur Christian PROST, 8 rue du Moulin 90300 Lachapelle sous Chaux ou à la Mairie, 4 rue du Rhône avant le 15 février prochain.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Monsieur PROST au 03.84.29.21.61.

Merci d'avance de votre participation à ce projet.

Meilleures salutations à toutes et à tous

Le Président

C. PROST



Activité choisie	2008/ 2009	2009/ 2010	Nom et adresse	Téléphone	âge